



Separation et garde d'enfant

Par **olmucci valerie**, le **19/04/2010** à **11:25**

Bonjour,

Je vie en union libre. J'ai 3 enfants et une maison en indivision avec le père de mes enfants.

Je souhaite partir du domicile sans mes enfants. Me faut-il l'accord d'un juge ?

Puis-je demander a rester dans ma maison avec mes enfant ?

Puis-je obliger le père de mes enfants à vendre la maison ?

Merci d'avance.

Par **Upsilon**, le **19/04/2010** à **13:21**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Tout d'abord, concernant un départ de la maison sans vos enfants, cela pourrait être mal vu par un juge qui pourrait être amené à statuer sur les modalités de garde des enfants (si quelqu'un en faisait la demande). D'un autre côté, vous ne pouvez emmener les enfants loin du père sans lui accorder d'exercer son autorité parentale... Le mieux dans cette situation est de trouver un accord pour les modalités de la garde des enfants et de les présenter à un avocat afin d'officialiser ledit accord.

Concernant la maison acquise en indivision, on ne le répètera jamais assez: Nul n'est censé

demeurer dans l'indivision: Vous pouvez à tout moment demander le partage de ce bien: Si votre compagnon souhaite garder la maison il devra vous verser votre part. Si vous souhaitez la garder, l'inverse est applicable. Si Monsieur s'oppose au partage mais ne souhaite pas vendre, il vous restera la possibilité de vous porter devant un juge afin de procéder au partage forcé du bien (attention dans ce cas, le juge attribuera la maison selon sa conviction et l'attributaire devra payer une soulte au second).